

l'Assemblée nationale de 1871, né à Dijon (Côte-d'Or), le 24 novembre 1815, mort à Paris, le 26 juin 1875, se fit connaître de bonne heure par ses opinions démocratiques. La révolution de février 1848 le fit sous-commissaire dans le département de la Côte-d'Or; il devint ensuite préfet de la Haute-Saône, mais donna sa démission au mois de juin. M. Carion, très hostile à la politique de L.-N.-Bonaparte, lui fit dans son département une opposition qui motiva, lors du coup d'Etat de 1851, son expulsion de France. Élu, plus tard, le 8 février 1871, représentant de la Côte d'Or, à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 37,724 voix (73,216 votants et 116,813 inscrits), il s'inscrivit aux groupes de la gauche et de l'Union républicaine et vota contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la démission de Thiers, pour la dissolution, contre le gouvernement du 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, et pour la Constitution du 25 février 1875.

**CARITAT.** — Voy. CONDORCET (MARQUIS DE).

**CARL** (LOUIS-CONSTANT-JACQUES), député de 1837 à 1842, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 10 octobre 1802, mort en 1853, issu d'une vieille famille bourgeoise de l'ancienne province d'Alsace, et neveu par alliance de Humann qui fut ministre des finances, entra à l'École polytechnique, devint officier du génie, puis quitta la carrière militaire pour étudier le droit. Reçu licencié, il fut nommé, après la révolution de Juillet, procureur du roi près le tribunal civil de Strasbourg. Le 4 novembre 1837, sous les auspices de son oncle, il fut élu député dans le 1<sup>er</sup> collège du Bas-Rhin (Strasbourg), avec 210 voix sur 383 votants et 418 inscrits; il siégea dans la majorité conservatrice et prit la parole dans un certain nombre de discussions, et notamment dans celles du projet de loi relatif aux tribunaux de première instance, du budget de l'instruction publique et du projet de loi sur les chemins de fer. Réélu par le même collège, le 2 mars 1839, M. Carl fut encore l'auteur d'une importante proposition sur la liberté de l'enseignement, tendant à abroger les articles 15, 16 et 22 du décret de 1811, à permettre aux chefs d'institution de donner un enseignement complet, et à dispenser les aspirants bacheliers de la production des certificats de rhétorique et de philosophie. Cette proposition dirigée contre l'Université et son « monopole, » ne fut pas adoptée.

**CARLA** (JEAN-PIERRE-VICTOR), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Cahors (Lot), le 8 avril 1803, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 6 mars 1865, était notaire dans sa ville natale. Il en devint maire dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Après la révolution de février, candidat des conservateurs aux élections du 23 avril 1848, il fut élu par eux représentant du Lot à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 7, avec 37,610 voix. Il vota le plus souvent avec la majorité, sauf contre les poursuites intentées à Louis Blanc et à Caussidière, et pour la réduction de l'impôt du sel. Il se prononça, d'ailleurs : le 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; le 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; le 7 oc-

tobre, contre l'amendement Grévy; le 2 novembre, contre le droit au travail; le 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; le 21 mars, pour l'interdiction des clubs; le 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. En 1850, il protesta, dans le conseil général du Lot dont il faisait partie, contre toute révision illégale de la Constitution.

**CARLET** JOSEPH-ANTOINE, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Rives (Isère), le 18 juin 1741, mort à Seyssuel-Chasse (Isère), en 1825, était administrateur de son département, quand il en fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, le 24 germinal an VII. Il ne s'y fit pas remarquer. Devenu, plus tard, membre du Conseil général du département de l'Isère, il publia en 1823 un *Recueil de maximes et de réflexions morales*.

**CARLET** (PIERRE-JOSEPH-HENRY), fils du précédent, député de 1831 à 1834, né à la Côte-Saint-André (Isère), le 16 février 1779, mort à Seyssuel-Chasse (Isère), à une date inconnue, maire de cette commune où il était propriétaire, fut élu le 24 septembre 1831, député du 4<sup>e</sup> collège de l'Isère (la Côte-Saint-André), en remplacement de M. Réal, qui avait opté pour le 1<sup>er</sup> collège du même département. Il vota jusqu'à la fin de la législature avec la majorité ministérielle.

**CARLIER** (PROSPER-HYACINTHE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Coucy-le-Château (Aisne), le 12 août 1755, mort à Coucy-le-Château, le 20 février 1849, fut lieutenant-général au bailliage de Coucy-le-Château, du 30 août 1780 au 9 décembre 1790, et, au même temps, membre de l'assemblée provinciale du Soissonnais, le 25 septembre 1787, maire de Coucy-le-Château, le 13 juin 1788, et président du directoire de Chauny, le 19 juin 1790. Président du tribunal de district de Chauny, du 10 décembre 1790 au 29 septembre 1791, il fut élu, le 8 septembre 1791, député du département de l'Aisne à l'Assemblée législative, par 463 voix sur 592 votants, siégea parmi les modérés, défendit les principes constitutionnels, et vota avec la droite. Nommé, le 8 brumaire an IV, conservateur des hypothèques, et le 13 floréal an V président de l'administration centrale de l'Aisne, il fut destitué après le 18 fructidor; mais, après le coup d'Etat de brumaire, le gouvernement consulaire le choisit pour secrétaire général de la préfecture de l'Aisne (6 floréal an VIII), d'où il passa, le 12 août 1806, président du canton de Coucy-le-Château. Il renonça à la politique à la chute de l'Empire, et mourut à un âge très avancé (94 ans).

**CARMES.** — Voy. LABRUGUIÈRE (DE).

**CARNÉ** (LOUIS-JOSEPH MARCEIN, COMTE DE), député de 1839 à 1848, né à Quimper (Finistère), le 17 février 1804, mort au château du Péromou, près Quimper, le 12 février 1876, appartenait à une famille noble qui a joué un rôle marquant dans l'histoire de la Bretagne; lui-même a pris soin de constater (*Souvenirs de ma jeunesse au temps de la Restauration*) qu'en 1248, Olivier de Carné fut de ceux qui s'embarquèrent à Nantes pour aller rejoindre en Égypte les croisés. Sa famille étant ruinée, Louis de Carné fut recueilli à seize ans par son grand oncle maternel, le chevalier de Lauzay-Trézurin, qui lui fit achever ses études

à Paris. Catholique et royaliste, il entra en 1825, dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, d'où il passa dans la carrière diplomatique, comme attaché et secrétaire d'ambassade, notamment à la légation de Lisbonne. Avant de se rendre à ce dernier poste, il avait fait, avec la permission du ministre, un voyage d'étude en Espagne. La révolution de 1830 modifia ses chances d'avenir : M. de Carné se rallia au gouvernement nouveau, conserva ses fonctions, fut élu (1833) conseiller général du Finistère, puis décoré de la Légion d'honneur (1837), et enfin, le 2 mars 1839, entra à la Chambre comme l'élu du 5<sup>e</sup> collège du Finistère (Quimper). Il défendit le ministère Molé contre la « coalition », et prit bientôt une part active aux travaux parlementaires. L'avènement du ministère Guizot lui rendit son indépendance. Il vota alors quelquefois avec l'opposition, et, réélu le 9 juillet 1842, par 182 voix (290 votants, 347 inscrits), contre MM. de Châtellier, 61, et Lebastard de Kerguiffinec, 43, il repoussa l'indemnité Pritchard et blâma l'ensemble de la politique extérieure suivie par le cabinet. Un de ses discours les plus importants fut celui qu'il prononça sur la question d'Orient, en 1840, dans le débat soulevé par les victoires d'Ibrahim. L'intérêt politique de ce discours a été exposé dans un passage de *l'Histoire de dix ans*, de Louis Blanc : « ... Tout autre était le système de M. de Carné. A la légitimité morte d'un droit condamné par les batailles, la civilisation et le destin, il opposait la vivante et féconde légitimité du fait. Il saluait dans Méhémet-Ali le régénérateur d'une race que mal à propos on avait jugée éteinte. Selon M. de Carné, la nationalité arabe allait refleurir sous les auspices du vice-roi, évidemment destiné à tenir le sceptre de l'Orient rajeuni. Il importait donc de ne rien jeter entre sa fortune et Constantinople. Après Komah, vingt marches l'eussent conduit au sérail! Pourquoi l'avait-on arrêté? Puisque la Turquie agonisait, puisqu'elle ne pouvait plus s'interposer efficacement entre l'Europe occidentale et les Russes, que ne cherchait-on à la remplacer? On voulait l'intégrité de l'empire ottoman, et elle n'était plus possible au moyen du sultan et des Turcs : il fallait donc la rendre possible au moyen des arabes et de Méhémet-Ali. Sur le trône de Constantinople siégeait un fantôme : il y fallait mettre un homme armé. Méhémet-Ali, d'ailleurs, n'était-il pas un ami de la France? Et l'Egypte, soumise à notre influence, ne faisait-elle pas de la Méditerranée ce qu'avait deviné le génie de Napoléon, un lac français? » M. de Carné se montra un partisan déterminé de la liberté d'enseignement; en 1845, il proposa un amendement qui réclamait, au nom du parti catholique, la liberté d'enseignement, avec l'abolition du certificat d'études, et se fit, contre Thiers, l'avocat des congrégations non autorisées. A l'ouverture de la même session, il proposa un amendement exprimant le regret « qu'une conduite prévoyante et ferme n'ait pas prévenu ou terminé d'une façon plus satisfaisante les complications de la politique étrangère » (épilogue de l'affaire Pritchard). Cet amendement qui menaçait l'existence du cabinet, fut rejeté, mais M. Drouyn de Lhuys fut renvoyé du ministère des Affaires étrangères par M. Guizot pour l'avoir voté, et, M. de Carné qui l'avait déposé, fut appelé par le même ministre, moins de deux ans après, à occuper aux Affaires étrangères le poste de M. Drouyn de Lhuys. M. de Carné parla encore sur le projet de loi relatif à l'augmentation de

nos forces navales, sur la propriété littéraire, sur le Conseil d'Etat, sur la proposition relative à la translation du domicile politique, sur le régime législatif des colonies, etc.

Réélu le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 234 voix sur 324 votants et 373 inscrits, contre 90 à M. Le Bastard de Kerguiffinec, ancien député, il se rapprocha alors sensiblement du pouvoir, et accepta, au commencement de 1847, les fonctions de chef de la direction commerciale au ministère des affaires étrangères, en remplacement du comte Lambert admis à la retraite. Il dut, à la suite de cette nomination, se soumettre à une nouvelle réélection, qu'il obtint le 10 avril 1847, par 248 voix (334 votants, 373 inscrits) contre M. de Sivry, 79 voix. Il vota pour le gouvernement dans cette dernière législature, et fut rendu à la vie privée par la révolution de février. Sous la République et sous l'Empire, il ne garda que les fonctions de conseiller général du Finistère; il essaya cependant, en 1869, d'entrer au Corps législatif; il obtint alors 11,766 voix, comme candidat spécialement dévoué aux intérêts de l'Eglise et du pape, mais ne fut pas élu. — Comme publiciste, M. de Carné fut un collaborateur assidu de la *Revue des Deux Mondes* et du *Correspondant*. Ses ouvrages les plus remarquables ont pour titres : *Etudes sur le gouvernement représentatif en France* (1841), livre dont le ton est parfois agressif; *Etudes sur les fondateurs de l'Unité française*, où l'auteur a réuni Suger, saint Louis, Duguesclin, Jeanne d'Arc, Louis XI, Henri IV, Richelieu et Mazarin; *Histoire des Etats de Bretagne* (1868), et les *Souvenirs de ma jeunesse* (1872), pleins d'anecdotes agréables et de piquants aperçus sur les hommes et les choses de la Restauration, sur le salon de M<sup>me</sup> de Montcalm, sœur du duc de Richelieu, où se réunissaient les membres du Corps diplomatique, sur celui de M<sup>me</sup> d'Aguesseau, fille du ministre Lamoignon, chez laquelle se rencontraient Molé, Pasquier, Châteaubriand, et de jeunes écrivains comme Mérimée et Sainte-Beuve, le second, hésitant encore entre le couvent de la Trappe et l'abbaye de Thélème, car « les paris étaient ouverts, dit M. de Carné, pour savoir s'il mourrait disciple de Rancé ou disciple de Rabelais. » M. de Carné était de l'Académie française, depuis le 23 avril 1863 : il avait eu Littré pour concurrent.

**CARNÉ** (HENRI-JEAN-BAPTISTE-ANTOINE, MARQUIS DE), membre du Sénat, né à Sevignac (Côtes-du-Nord), le 17 janvier 1834, propriétaire à Broons, n'avait d'autres titres politiques que ceux de maire de sa commune natale et de conseiller général des Côtes-du-Nord, lorsqu'il fut élu, le 10 octobre 1880, par les conservateurs monarchistes de ce département, membre du Sénat en remplacement de M. Allenou, républicain, décédé : il avait obtenu 276 voix sur 380 votants. Il siégea sur les bancs de la droite sénatoriale et vota avec elle contre les lois sur la liberté de la presse et le droit de réunion (1881); contre la loi nouvelle sur le serment judiciaire (1882); contre la réforme judiciaire (1883); contre le rétablissement du divorce (1884); enfin contre les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir. Réélu le 6 janvier 1887, par 739 voix (1271 votants) contre M. Armez, républicain, 560 voix, M. de Carné continua de s'associer à tous les votes de la minorité de droite contre la majorité ministérielle; dans la dernière session, il

s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (13 février 1881), *contre* la loi Lisbonne restrictive de la liberté de la presse, et *contre* la procédure à suivre contre le général Boulanger, accusé d'attentat contre la sûreté de l'État.

**CARNOT** (LAZARE-NICOLAS-MARGUERITE), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention nationale, député au Conseil des Anciens, membre du Tribunat, pair des Cent-Jours et ministre, né à Nolay (Côte-d'Or), le 13 mai 1753, mort à Magdebourg (Prusse), le 2 août 1823, descendait d'une famille de vieille bourgeoisie, qui avait donné, dès le xv<sup>e</sup> siècle, des hommes remarquables à l'Eglise et à l'armée. Son père, Claude Carnot, notaire à Nolay, qui eut 18 enfants, (14 fils et 4 filles), avait coutume de noter tous les événements qui marquaient dans l'existence des siens sur les dernières feuilles, restées blanches, d'un de ses cahiers de notes d'étudiant. Sur ce cahier, que ses descendants ont conservé, on peut lire à l'une des premières pages :

« Le dimanche 13 mai 1753, à l'issue des vêpres, sur les quatre heures, ma femme a mis au monde un fils qui a été baptisé le même jour par M. Boussey, prêtre-vicaire à Nolay; il a eu pour parrain sieur Nicolas-Clément, fils de Marie Carnot, ma sœur, et pour marraine demoiselle Marguerite Pothier, fille de M. Pothier, demeurant à Nolay, oncle de ma femme. Il est appelé Lazare-Nicolas-Marguerite. Cet enfant est né dans un temps de calamité par les morts prompts et fréquentes qui affligent ce pays, ainsi que tous ceux de la province. *Que Dieu lui présente ainsi sa colère dans tout le cours de sa vie*, pour qu'il s'y conduise avec crainte, et mérite sa miséricorde. »

A l'âge de douze ans, Lazare entra au collège d'Autun, où il eut pour camarade Joseph Bonaparte, le futur roi d'Espagne, et Lucien, qui devait présider les Cinq-Cents au 18 brumaire. Il en sortit à quinze ans, pour terminer ses études au petit séminaire d'Autun, et de là, se rendit à Paris dans une école spéciale pour la préparation au génie militaire, tenue par un M. de Longpré, au Marais. Il y renouça à ses pratiques religieuses, obtint les éloges et les encouragements de d'Alembert, et fut reçu, à peine âgé de dix-huit ans, à l'Ecole du génie de Mézières, avec le titre de lieutenant en second. Il fallait pour être admis, prouver un certain nombre de quartiers de noblesse, et Chérin, généalogiste du roi, écartait les roturiers; il accepta Carnot, lui ayant trouvé un nombre suffisant d'ancêtres, bourgeois il est vrai, mais « de bourgeoisie vivant noblement ». A l'Ecole, Monge fut le guide et l'ami de Lazare Carnot qui sortit en 1773, avec le brevet de lieutenant du génie en premier. Il ne passa capitaine qu'à l'ancienneté, dix ans plus tard, après avoir mené dans ses garnisons successives, au Havre, à Béthune, à Arras, une existence retirée et laborieuse. Son premier ouvrage fut une étude sur les ballons (janvier 1784), qu'il adressa à l'Académie des sciences; puis il écrivit un *Essai sur les machines*, dans lequel il produisit une découverte mathématique de premier ordre, qui a gardé dans l'histoire des sciences le nom de *théorème de Carnot*, et qui le plaça d'emblée au premier rang des savants de son temps. Vers la même époque, l'Académie de Dijon ayant mis au concours l'éloge de Vauban, Carnot concourut et obtint le prix, par un mémoire dont la

forme fut louée par Buffon, et dont le fond n'était pas sans hardiesse : rappelant les idées sociales de Vauban, l'auteur concluait ainsi : « Le maréchal de Vauban croyait que le gouvernement doit établir un équilibre entre les citoyens ou prévenir du moins l'affreuse misère des uns, l'excessive opulence des autres, et cette multitude de prérogatives qui condamnent la classe la plus sérieuse des hommes à l'indigence et au mépris. » Henri de Prusse, frère du grand Frédéric voulut alors engager Carnot au service de son pays; il refusa. Par contre, ses chefs, que mécontentaient ses idées nouvelles, notamment en fortifications, le firent mettre à la Bastille. La Révolution de 1789 vint, fort à propos pour lui, arrêter les conséquences de cette disgrâce. Dès le début, il mit sa plume, sa parole, ses actes, au service des principes de la Révolution. Il n'hésita pas à soumettre à la Constituante un mémoire pour le *rétablissement de nos finances*, où il proposait d'utiliser les biens du clergé pour le remboursement de la dette publique, dont les 250 millions d'intérêts annuels devaient le plus clair des revenus du Trésor. En même temps, il osait prendre tout haut la défense du régiment des Suisses de Châteauneuf, saisis et fouettés sur l'ordre de leurs officiers, pour leur avoir réclamé des comptes. Devant la Législative qui, deux ans plus tard, devait faire sortir des galères les derniers survivants de ce régiment, il blâma publiquement Bouillé qui avait ordonné leur châtimement. Lazare Carnot, qui venait d'épouser Sophie Dupont, fille d'un administrateur militaire de Saint-Omer, (son cadet, Carnot-Foulins avait épousé auparavant la sœur de Sophie), fut élu le 27 août 1791, ainsi que son frère, député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, avec 312 voix sur 564 votants, le 9<sup>e</sup> sur 11. Son début à la tribune fut un échec : comme on discutait les événements de Perpignan, où plusieurs officiers étaient accusés d'avoir voulu livrer à l'ennemi la citadelle, Carnot proposa de raser la citadelle de Perpignan et toutes les autres citadelles de France. On le soupçonna de trahison et on ne le lui cacha pas. Sans se troubler, il écrivit et fit imprimer un résumé de sa proposition qu'il distribua à tous ses collègues; il l'expliquait en ces termes : « Une citadelle est une monstruosité dans un pays libre, un repaire de tyrannie contre lequel doivent s'élever l'indignation des peuples et la colère des bons citoyens. Je demande la destruction de toutes les bastilles du royaume. Voilà, mes collègues, ce que c'est qu'une citadelle; voilà les vérités que vous n'avez pas voulu entendre. Eh! comment aurais-je été appuyé? Je suis militaire, je parle peu, et je ne veux être d'aucun parti. » L'Assemblée changea bientôt d'opinion sur son compte; elle le porta successivement au comité diplomatique, au comité d'instruction publique, au comité militaire. C'est dans ce dernier surtout qu'il exerça son influence. Il en saisit l'occasion lorsque Narbonne, ministre de la guerre, édicta son règlement nouveau de police et de discipline militaire. L'obéissance passive absolue, la responsabilité exclusive des chefs et l'irresponsabilité complète des subordonnés étaient les bases de cette ordonnance; Carnot y opposa la théorie de l'obéissance raisonnée, au moins tant que le soldat n'est pas devant l'ennemi. Le 31 juillet 1792, il fut nommé commissaire avec Gasparin et Lacombe Saint-Michel, pour l'organisation du camp de Châlons. Il détermina l'Assemblée à faire distribuer trois cent mille fusils et piques aux

gardes nationales, à leur confier la police intérieure, à former avec les débris des gardes françaises, deux divisions de gendarmerie, à lever la suspension prononcée contre Pétion et Manuel, proposition dont le but était de fournir au peuple le moyen de résister à la Cour. Envoyé le 5 septembre suivant au camp de Châlons pour y former une nouvelle armée, Carnot était à peine parti, que le Pas-de-Calais le nommait (6 septembre 1792), par 677 voix sur 753 votants, membre de la Convention. Il y vint prendre part à la proclamation de la République, et, vingt-quatre heures après, repartit en mission avec ses collègues, Garrau et Lamarque, afin d'organiser la défense sur la frontière d'Espagne, dans le périmètre de Bayonne; il employa les Basques à former des compagnies de *miquelets*, sorte de chasseurs de montagnes, habiles à défendre les passes des Pyrénées, et traça à l'Assemblée, dans un remarquable rapport, tout un plan de travaux publics et de réorganisation de la région des Pyrénées. De retour à la Convention, il vota en ces termes la condamnation à mort de Louis XVI : « Dans mon opinion la justice veut que Louis meure, et la politique le veut également. Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa davantage sur mon cœur, mais je pense que pour prouver notre attachement aux lois de l'égalité, pour prouver que les ambitieux ne vous effrayent point, vous devez frapper de mort le tyran. Je vote pour la mort. »

Cependant la conduite de Dumouriez, commandant en chef de l'armée du Nord, inquiétait les patriotes. La Convention délégua aussitôt à cette armée cinq de ses membres : Camus, Lamarque, Bancal, Quinette et Carnot. Ils avaient ordre d'amener le général suspect à la barre de l'Assemblée, et pouvoir de suspendre ou d'arrêter tout militaire, quel que fût son grade. On sait comment ces commissaires, arrêtés et livrés aux Autrichiens, furent traînés pendant trente mois à travers l'Allemagne et l'Empire, de prison en prison, et ne recouvrèrent la liberté que sous le Directoire, après de laborieuses négociations. Par une fortune extraordinaire, Carnot n'était pas avec eux lors de leur arrestation. Il fit face à la situation, avisa les municipalités, leur commanda la vigilance et des mesures impitoyables contre les agents de désordre et de défection, lança une proclamation énergique aux troupes qui hésitaient, et, huit jours après, le 6 avril, put écrire à la Convention : « Dumouriez est presque abandonné et sera bientôt seul... la situation de notre frontière devient chaque jour plus rassurante. » Il ajoutait : « Ainsi cette nouvelle trame n'aura servi, nous l'espérons, qu'à l'humiliation des traîtres, et la République en aura tiré le plus grand de tous les avantages, si cet événement peut enfin guérir les Français de leur idolâtrie pour les individus et du besoin d'admirer sans cesse. » Bientôt, grâce aux dispositions de Carnot, les revers que nos armées avaient éprouvés au commencement de la campagne de 1793 se changèrent en triomphes. Au mois d'octobre, le prince de Cobourg passe la Sambre avec une nombreuse armée, et vient menacer le camp de Maubeuge. En présence de cette manœuvre hardie, le comité de salut public, créé par la Convention le 6 avril 1793, résolut de livrer bataille, et dépêcha des commissaires pour se concerter avec le général Jourdan sur les opérations militaires. Un conseil présidé par Carnot arrêta les dispositions de la bataille de Wattignies (16 octobre 1793). En se retranchant sur ce plateau, Cobourg

avait dit : « Si les républicains me chassent d'ici, je me fais jacobin moi-même. » Il ne se fit pas jacobin, mais il dut reculer jus-qu'au delà de la Sambre : Maubeuge était sauvée. La France couverte au Nord, pouvait reprendre l'offensive sur le Rhin, dans l'Alsace envahie. Elu et réélu plusieurs fois, à partir du 10 juillet 1793, membre du comité de salut public, et spécialement chargé du bureau de la guerre, il y « organisa la victoire » suivant le mot si souvent répété, travaillant jusqu'à seize heures par jour, et faisant mouvoir du fond de son cabinet les quatorze armées organisées par ses soins. Sa puissance d'activité fut extraordinaire. Il ne demeurait pas étranger, d'ailleurs, à la politique intérieure et prenait part aux travaux de la Convention, dont il devint même le président en mai 1794. Ce fut lui qui proposa la suppression du conseil exécutif et son remplacement par des commissions particulières. On lui dut la reprise des quatre places des frontières du Nord et la réunion de la Belgique à la France; on lui doit aussi l'établissement d'une manufacture d'armes dans Paris et beaucoup d'autres créations. Ses dissentiments avec Robespierre ont été exagérés, car il y eut un accord presque constant entre tous les membres du comité de salut public; seulement Carnot ne voulut jamais faire partie de la Société des Jacobins. Lors de la réaction thermidorienne, le parti victorieux essaya d'envelopper Carnot dans la proscription des Montagnards. Il se défendit par ces paroles : « Ne mettra-t-on jamais dans la balance les services d'une part et les excès de l'autre? Les veilles, les fatigues indicibles essayées pour tirer l'Etat de ses crises affreuses, n'entreront-elles jamais en compensation des erreurs et des fautes qu'on a pu commettre? Ne rapprochera-t-on jamais les faits des circonstances terribles qui les ont déterminés? Sont-ce des circonstances ordinaires que celles où s'est trouvée la France? ou plutôt en a-t-il jamais existé de semblables dans l'histoire des nations? » Il termina par cette déclaration : « Un seul fait répondra, ce me semble, pour les prévenus; c'est que la France était aux abois lorsqu'ils sont entrés au comité de salut public, et qu'elle était sauvée lorsqu'ils en sont sortis. » Carnot ne put sauver ce jour-là ses collègues Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois et Barrère. Mais les thermidoriens hésitaient à toucher à sa tête. Il fallut la recrudescence de réaction qui suivit le 4 prairial pour remettre en question sa sécurité. C'est alors que, de la Plaine s'éleva la voix d'un conventionnel, resté inconnu, qui s'écria : « Osez-vous porter la main sur celui qui a organisé la victoire dans les armées de la République? » L'Assemblée applaudit, et l'accusation fut paralysée. Carnot s'associa de nouveau aux travaux et aux fondations de la Convention, création de l'Ecole polytechnique, réorganisation de l'Ecole de Metz, établissement du Conservatoire des arts et métiers et du Bureau des longitudes, introduction d'un système uniforme de poids et mesures, et fondation de l'Institut, dont il fut membre en 1795; exclu après le 18 fructidor, il y reentra en 1805 et en fut de nouveau expulsé en 1815.

Ce ne fut que le 1<sup>er</sup> germinal an III (21 mars 1795) que Carnot fut promu au grade de chef de bataillon. Il combattit vivement, lorsque la Convention en délibéra, la Constitution de l'an III, blâma la dualité des Chambres qu'elle instituait, et repoussa surtout l'organisation du pouvoir exécutif en Directoire. Après son élection (23 vendémiaire an IV), comme ancien conventionnel,

au Conseil des Anciens, il accepta cependant de faire partie du Directoire dont il fut nommé membre avec Laréveillère, Letourneur, Barras et Rewbell. Il se réserva la direction des affaires militaires, arrêta avec Jourdan un plan d'opérations, remplaça Pichegru par Moreau, et nomma Bonaparte commandant en chef de l'armée d'Italie. Après que les élections de l'an V eurent amené aux Cinq-Cents et aux Anciens assez de royalistes pour former, avec le groupe des indécis, une majorité hostile aux institutions existantes, trois des Directeurs ne virent leur salut que dans un coup d'Etat. Carnot s'y opposa avec Barthélemy : cette dissidence le fit comprendre, au 18 fructidor, dans un arrêté de proscription. Il réussit à s'échapper, se cacha d'abord chez un menuisier, puis dans la maison du représentant Oudot, et put gagner la Suisse. Il fut alors déclaré déchu de ses fonctions de directeur, du caractère de représentant, de son siège à l'Institut. Son extradition ayant été obtenue, il dut quitter Genève pour le canton de Vaud. Son rappel suivit de près le 18 brumaire. Bonaparte jugea habile de lui confier le portefeuille de la guerre, et Carnot l'accepta. Il réorganisa l'administration militaire, fit transférer aux Invalides les cendres de Turonne, créa Latour-d'Auvergne *premier grenadier de la République*, etc. ; mais Bonaparte ne tarda pas à prendre ombrage du génie de Carnot. Le ministre donna sa démission le 5 octobre 1800. Appelé par le Sénat (6 germinal an X) à faire partie du Tribunal, il écrivait à cette occasion d'Aire (Pas-de-Calais) où il s'était retiré, à un ami : « Cela contraire le plan de vie que je m'étais formé, mais les circonstances ne permettent pas que je refuse le poste honorable auquel je suis appelé par le Sénat. » Il fut dans cette Assemblée un des rares opposants à Bonaparte, et combattit la création de la Légion d'honneur ; mais son opposition sur ce point ne fut pas irréconciliable, puisque plus tard il porta le ruban de chevalier (25 prairial an XII.) Il fut plus intraitable sur la question du consulat à vie.

Les membres du Tribunal devaient voter en signant sur un registre. Lorsque vint le tour de Carnot, il écrivit : « Dussé-je signer ma proscription, rien ne saurait me forcer à dénigrer mes sentiments. Nox. Carnot. » Lucien Bonaparte ne trouva d'autre remède à un si grand scandale que de faire brûler le registre. Enfin, lors de la proposition qui tendait à faire du premier consul un Empereur, Carnot ne se borna pas à voter, il prononça un discours où il disait : « Quelques services qu'un citoyen ait pu rendre à sa patrie, il est des bornes que l'honneur autant que la raison imposent à la reconnaissance nationale. Si ce citoyen a restauré la liberté publique, sera-ce une récompense à lui offrir que le sacrifice de cette même liberté?... Le dépôt de la liberté a été confié à Bonaparte ; il avait juré de la défendre. En tenant cette promesse, il eût rempli l'attente de la nation ; il se fût couvert d'une gloire incomparable... Je vote contre la proposition. » Après la suppression du Tribunal (1807), Carnot vécut dans la retraite ; une lettre de Clarke, de juin 1809, prouve qu'il désira à cette époque être nommé lieutenant-général, mais, sur le refus de Napoléon, il continua à se livrer à des travaux scientifiques, et écrivit notamment un *Traité de la Défense des places*, qui est devenu classique. L'orage de 1814 vint surprendre Carnot dans son domaine de Presles. Le 24 janvier, jour de la bataille de Bar-le-Duc, l'en-

nemi étant à cinquante lieues de Paris, il écrivit à Napoléon cette lettre :

« Sire, aussi longtemps que le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des services que j'en ai pas cru devoir lui être agréables. Aujourd'hui que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance plus à vous faire l'offre des faibles moyens qui me restent. C'est peu de chose, sans doute, que l'offre d'un bras sexagénaire, mais j'ai pensé que l'exemple d'un ancien soldat, dont les sentiments patriotiques sont connus, pourrait rallier à vos aigles beaucoup de gens. »

« CARNOT. »

Napoléon chargea Carnot de la défense d'Anvers, alors notre arsenal maritime et notre boulevard aux frontières du Nord. On s'aperçut à ce moment, dans les bureaux de la guerre, que Carnot était toujours simple chef de bataillon ; on le fit passer en quelques minutes par les grades de lieutenant-colonel, de colonel, de général de brigade et de général de division. Il arriva dans la place d'Anvers au moment même où commençait le bombardement ; quelques jours ayant suffi pour ses préparatifs de défense, il ordonna immédiatement des sorties qui détruisirent les travaux des assiégeants, et organisa une vigoureuse résistance, qui permit la conservation des faubourgs de Willebrord et de Bergerhout. Après l'abdication, il adhéra aux actes du gouvernement provisoire et fut nommé aux fonctions d'inspecteur général du génie. Il adressa alors un *Mémoire au roi*, dont l'unique exemplaire fut remis par lui à Louis XVIII, et, qui plus tard fut publié clandestinement par les soins de la police. Bien que le roi eût paru faire bon accueil à ses avis, il inscrivit son nom en 1815 sur les listes d'arrestation. Il est vrai que, dans l'intervalle, croyant aux promesses libérales de Napoléon qui revenait de l'île d'Elbe et pensant que le « 20 mars allait nous faire remonter tout d'une haleine au 14 juillet », il avait accepté les fonctions de ministre de l'Intérieur (du 20 mars au 23 juin 1815), et la dignité de pair (2 juin) avec le titre de comte de l'Empire. C'est pendant cette période que Carnot donna un appui dévoué et décisif à une réunion de savants, de littérateurs et de publicistes qui forma le noyau de la *Société pour l'instruction élémentaire*. Après avoir combattu le projet d'une seconde abdication, il proposa le 20 juin 1815) de déclarer la patrie en danger, d'appeler aux armes tous les gardes nationaux de France ; Lucien ajoutait à tout cela la dictature, mais au moment de la rédaction du projet, on apprit que la Chambre s'était déclarée en permanence. Carnot fut nommé pour quelques jours, membre de la « Commission provisoire » formée par la Chambre « pour l'exercice du pouvoir exécutif ». Alors survint la seconde Restauration, et Carnot, frappé par l'ordonnance du 24 juillet, dut s'expatrier. Il habita d'abord la Pologne, puis se fixa en Prusse, à Magdebourg, où il mourut en 1823, d'un cancer à l'estomac. Sa dépouille fut mise dans un caveau de l'église catholique de Saint-Jean. Puis en 1832, lors d'une épidémie, il fut décidé que les restes seraient transférés dans le cimetière de la ville (Neustadt), où on lui éleva un monument composé d'une plaque de marbre noir, entourée de fer, avec cette simple inscription : A 3172, CARNOT. En exécution d'une loi votée par les Chambres (1889), les cendres de Carnot ont été définitivement transférées de Magdebourg à Paris et

ont été déposées au Panthéon. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques et sur les événements politiques auxquels il a été mêlé, ainsi que des *opuscules politiques*, car il faisait d'assez mauvais vers, et publia même, en 1797, une pastorale : le *Fidèle berger*.

**CARNOT** (LAZARE-HIPPOLYTE), fils du précédent, député de 1839 à 1848, ministre, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative, député au Corps législatif impérial, représentant à l'Assemblée de 1871, et sénateur inamovible de 1875 à 1888, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 6 août 1801, mort à Paris, le 15 mars 1888, passa les années de son enfance à Presles, et celles de sa jeunesse en Allemagne, où son père était exilé. Il quitta ce pays au commencement de 1820, pour se rendre à Nolay, dans la maison paternelle, puis il revint à Magdebourg au bout de quelques mois, et rentra définitivement en France, après avoir rendu les derniers devoirs à Lazare Carnot, en 1823. Son premier projet fut d'entrer au barreau; il y renonça pour ne pas prêter serment aux Bourbons, et ne tarda pas à devenir un des plus fervents adeptes des doctrines philosophiques et sociales de Saint-Simon; ce fut chez lui que furent données les premières conférences saint-simoniennes. Collaborateur du journal le *Producteur*, il se lia en même temps avec les personnages les plus en vue du parti libéral, se fit admettre à la « Société de la morale chrétienne » qui s'était donné pour tâche de combattre la « Congrégation » sous un nom inattaquable, au moyen d'œuvres philanthropiques, à la « Société pour l'instruction élémentaire » dont son père avait été le fondateur, etc. Enfin il compléta le cercle de ses études par des voyages en Angleterre, en Suisse, en Hollande. En même temps il collaborait à la *Revue encyclopédique*, et traduisait des ouvrages allemands, notamment les *Chants helléniques*, de Wilhelm Müller (1828). C'est au milieu de ces occupations plus studieuses que militantes, qu'il fut surpris par la révolution de Juillet 1830. L'École Saint-Simonienne, en face du soulèvement de Paris, était très divisée : d'une part, Enfantin considérait que la doctrine n'avait rien à voir avec des querelles dont le seul objet était la forme du gouvernement; d'autre part, Bazard voyait dans le saint-simonisme le dépositaire des idées libérales et se déclarait favorable à la révolution. Carnot se rangea du côté de Bazard; il descendit dans la rue, fit le coup de feu sur les barricades, et le 29, se trouva porté parmi les membres de la municipalité improvisée de son arrondissement. Quelques jours plus tard, il refusait, dit un biographe, d'entrer dans les fonctions publiques sous le gouvernement nouveau, et reprenait le cours de ses travaux. Il continua sa participation à la propagande saint-simonienne, soutenant de sa plume et de sa fortune des journaux comme le *Globe*, l'*Organisateur*, jusqu'au jour où le Père Enfantin voulut tirer de la doctrine les dogmes d'une religion toute charnelle, et, par exemple, prétendit substituer au mariage un arrangement beaucoup plus libre des relations entre les deux sexes. Hippolyte Carnot rompit aussitôt avec les *Enfantiniens* de Ménilmontant, non sans protester hautement contre ce qu'il appela « le règlement de l'adultère ». La direction de la *Revue encyclopédique* l'occupa quelque temps; il voyagea encore en Angleterre, en Hollande et en Suisse, puis il se décida à entrer dans la politique active. Candidat

une première fois, sans succès, en 1837, dans quatre collèges électoraux de la Bourgogne, Dijon, Beaune, Autun et Chalon, il fut, le 2 mars 1839, élu député du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par 830 voix (1453 votants), contre 602 à M. Michel, président du tribunal de commerce. Il était alors à la tête du comité central des électeurs de Paris; la profession de foi, par laquelle il avait accepté la candidature à la députation réclamait : l'extension du droit de suffrage, la limitation de la prérogative royale, l'impôt proportionnel aux ressources des contribuables, l'abolition des fonds secrets, et plus de dignité dans la politique extérieure. Il prit place dans les rangs de l'opposition dynastique, mais ne traita pas le gouvernement en ennemi irréconciliable; il soutint même fréquemment le ministre Thiers. Parmi les discours, assez nombreux, qu'il prononça à la tribune de la Chambre des députés, on peut signaler ceux qu'il fit pour la réduction de la durée du service militaire et la création d'une puissante réserve nationale, pour combattre le régime cellulaire, pour réclamer contre une diminution des patentes, dont le but était d'éliminer du corps électoral les petits boutiquiers, etc. Il vota en faveur de l'abolition du scrutin secret à la Chambre, et fit une proposition tendant à dégrever d'abord les impôts indirects sur les denrées indispensables, comme le sel, ou sur les communications, comme le timbre des lettres de roulage et le port des lettres. Réélu le 9 juillet 1842, par 882 voix (1,450 votants, 1,706 inscrits), contre M. Paillet, avocat, 553, puis le 1<sup>er</sup> août 1846, par 725 voix (1,200 votants, 1,431 inscrits), contre M. Cotelle, 470, il fit campagne pour la réforme électorale, et formula, en 1847, la doctrine de son parti dans un écrit intitulé : les *Radicaux et la Charte*, où il s'efforçait de se placer sur le terrain purement constitutionnel et de démontrer que l'opposition était seule fidèle à l'esprit véritable de la Charte, tandis que le pouvoir exécutif essayait de la fausser. Mais la révolution de Février vint mettre fin à ce débat. Carnot accepta la proclamation de la République, et reçut dans le ministère formé le 24 février 1848 par le gouvernement provisoire, le portefeuille de l'Instruction publique; (les cultes, disait le décret, formeront une division de ce ministère.) Il s'adjoignit pour auxiliaires Jean Reynaud, le philosophe, et M. Edouard Charton, un de ses anciens compagnons en saint-simonisme. Ses actes répondirent à ses principes. Dès le 8 mars, il fit rendre par le gouvernement provisoire un décret ainsi conçu : « Une Ecole d'administration, destinée au recrutement des diverses branches d'administration jusqu'ici dépourvues d'écoles préparatoires, sera établie sur des bases analogues à celles de l'Ecole polytechnique. » Le vieux collège du Plessis servit d'asile à la nouvelle Ecole, qui, d'ailleurs, fut supprimée après Carnot. Elle compta parmi ses maîtres : Elie de Beaumont, Sainte-Claire-Deville, Guignault, Ampère, etc.

Nommé (23 avril 1848) représentant du peuple de la Seine à l'Assemblée constituante, le 9<sup>e</sup> sur 34, par 195,608 voix (267,888 votants, 399,191 inscrits), il prit, comme ministre et comme membre de l'Assemblée, une part importante aux travaux parlementaires, présenta, le 6 mai, un rapport sur l'organisation de l'Université, déposa et fit adopter dans les premiers jours de juin, un décret qui ouvrait un crédit d'un million destiné à améliorer le traitement des instituteurs primaires, et prépara un

projet de loi sur la *gratuité* et l'*obligation* de l'instruction. Quant à la laïcité de l'école, qui depuis est devenue un point du programme républicain en matière scolaire, le projet n'en parlait point. Carnot rétablit à l'École normale supérieure la gratuité absolue, et songea à l'enseignement secondaire pour les jeunes filles. La majorité conservatrice de l'Assemblée constituante se montra bientôt hostile aux intentions comme aux actes du ministre de l'Instruction publique. On s'empara contre lui d'une circulaire qu'il avait adressée aux recteurs durant la période électorale, et où il disait : « La plus grande erreur contre laquelle il faut prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. » On lui reprocha surtout les *Manuels* rédigés, sur son initiative, « pour l'enseignement civique des instituteurs, » et où l'on crut trouver l'expression de quelques idées socialistes. Il fut blâmé par l'Assemblée à une majorité de onze voix, et se retira le 5 juillet. Il avait été maintenu à son poste lors des remaniements ministériels du 11 mai et du 28 juin. Il eût pour successeur M. Vaulabelle. Comme représentant, il vota à l'Assemblée, avec la fraction modérée du parti démocratique : le 9 août 1848, *contre* le rétablissement du cautionnement; le 18 septembre, *pour* l'abolition de la peine de mort; le 7 octobre, *pour* l'amendement Grévy sur la présidence; le 2 novembre, *contre* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Rataeu; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome; le 2 mai, *pour* l'amnistie des transportés.

Carnot n'avait pas été réélu, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative; il n'y entra que le 10 mars 1850, lors d'une élection partielle, en remplacement du sergent Rattier, condamné par la Haute-Cour de Versailles pour l'affaire du 13 juin 1841. L'appui du parti démocratique socialiste le fit élire représentant de la Seine, sur la même liste que Vidal et de Flotte, avec 132,797 voix (260,198 votants, 366,655 inscrits). Le plus favorisé des conservateurs obtint 125,643 suffrages. Il vota avec la gauche, jusqu'au 2 décembre 1851, et fit partie, ainsi que Victor Hugo, de Flotte, Jules Favre, Mathieu de la Drôme, Madier de Montjau, Michel de Bourges, du comité de résistance qui tenta vainement de s'opposer au coup d'Etat; il signa les proclamations et les décrets rédigés par ce comité, puis, quand le coup d'Etat fut accompli, il réussit à passer à l'étranger. Il n'y resta d'ailleurs que fort peu de temps, le prince président ne l'ayant pas compris sur les listes de proscription. Cette circonstance lui permit d'être, le 29 février 1852, élu comme candidat de l'opposition, député de la 4<sup>e</sup> circonscription de Paris au Corps législatif, par 14,744 voix (32,085 votants, 42,669 inscrits), contre MM. Moreau, 13,511, et Dubail, 1,139. Il refusa de siéger, ne voulant pas prêter serment à Louis-Napoléon, et, réélu de même, le 22 juin 1857, dans la 5<sup>e</sup> circonscription, par 12,034 voix contre 8,426 à M. Monnin-Japy, il persista dans son refus. En 1864, cependant, il se décida à se soumettre à la formalité du serment préalable, et le 20 mars, en remplacement de M. Havin, qui avait opté pour la Manche, la 1<sup>re</sup> circonscription de Paris l'envoya, par 13,551 voix contre 4,979 à M. E. Pinard et 914 à M. Laboulaye, rejoindre les 35 opposants du Corps législatif. Il siégea

naturellement à gauche, et s'attacha surtout aux questions concernant les affaires étrangères et l'Instruction publique. Il parla aussi dans la discussion de la loi militaire, le 24 décembre 1867, pour défendre le système qui, par la brièveté du service, rapproche l'armée de la nation. Carnot cessa en 1869 d'appartenir à la députation, Paris ne lui ayant donné, le 24 mai, que 11,604 voix contre 21,744 accordées à l'Élu, Léon Gambetta, et le 22 novembre de la même année que 13,445 contre 17,978 à M. Henri Rochefort. Au 4 septembre 1870, il devint maire du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris; puis, lors des élections du 8 février 1871, il fut élu représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 11, par 20,089 voix (53,390 votants, 123,875 inscrits). Il siégea à la gauche républicaine, vota avec la majorité *pour* les préliminaires de paix, et, avec la minorité *contre* le renversement de Thiers, *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* la loi des maires, *contre* le septennat, etc. Il adopta l'ensemble des lois constitutionnelles, et prit d'ailleurs, peu de part aux discussions publiques. Élu, le 15 décembre 1875, par l'Assemblée, sénateur inamovible, au 6<sup>e</sup> tour, avec 344 voix sur 681 votants, il s'associa jusqu'à sa mort, survenue en 1888, à tous les votes des républicains de la Chambre haute dont, à la fin de sa vie, il était devenu le doyen. Il se prononça notamment : en 1877, *contre* la dissolution de la Chambre des députés; en 1879, *pour* le ministère Dufaure; en 1880, *pour* les divers projets de loi sur l'enseignement, et *pour* l'article 7; en 1881, *pour* les lois nouvelles sur le droit de réunion et la liberté de la presse; en 1883, *pour* la réforme judiciaire; en 1884, *pour* le divorce, etc. Hippolyte Carnot siégeait comme sénateur le 3 décembre 1887, à la séance du Congrès, où son fils, M. Sadi Carnot, fut nommé président de la République.

**CARNOT** (MARIE-FRANÇOIS-SADI), fils aîné du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1883, ministre, puis président de la République française, est né à Limoges (Haute-Vienne), le 11 août 1837, suivant l'acte de naissance ainsi conçu :

« Aujourd'hui, treize août mil huit cent trente-sept à neuf heures du matin, par devant nous, Jean Poncet des Nonailles, adjoint de M. le maire de la ville de Limoges, faisant les fonctions d'officier de l'état civil soussigné : A comparu monsieur Lazare-Hippolyte Carnot, propriétaire, âgé de trente-six ans, demeurant rue Sainte-Valérie, division nord, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né le 11 courant, à six heures du soir, de lui comparant et de dame Jeanne-Marie-Grâce-Claire Dupont, son épouse, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Marie-François-Sadi; lesquelles présentation et déclaration faites en présence de Messieurs Antoine-Joseph-Edouard Dupont, officier de marine, âgé de vingt-sept ans, demeurant boulevard de la Pyramide, et de Gaucher Joseph Descoutures, conseiller à la cour royale de cette ville, âgé de cinquante ans, demeurant susdit boulevard; lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

« Ont signé au registre : H. Carnot, E. Dupont, Descoutures et Poncet père, adjoint. »

Le nouveau-né reçut le prénom de *Sadi*, nom d'un poète persan du XIII<sup>e</sup> siècle, qui était déjà celui de son oncle paternel. Elevé à Paris, au lycée Bonaparte, qui a gardé le souvenir de ses succès scolaires (trois prix au concours généra

de 1855), il y brillait comme helléniste : il apporta, une année, à la Saint-Charlemagne, une pièce de vers grecs. Il entra, le cinquième, en 1857, à l'École polytechnique ; bientôt malade, il fut retardé d'un an ; mais il reprit vite son rang, et, en 1860, passa le premier à l'École des ponts et chaussées, d'où il sortit major en 1863. A l'École polytechnique il avait été rejoint par son frère, M. Adolphe Carnot, plus jeune que lui de deux ans ; celui-ci, après avoir été élève, puis professeur à l'École des Mines, est aujourd'hui directeur du laboratoire d'essai de cet établissement. A sa sortie de l'École des ponts, M. Carnot resta pendant un an à Paris comme secrétaire adjoint du Conseil supérieur des ponts et chaussées, puis fut envoyé dans la Haute-Savoie pour y diriger le service d'ingénieur. Il s'adonna à cette tâche jusqu'en 1870, et travailla utilement à l'œuvre d'assimilation de la nouvelle province (la Savoie venait d'être rattachée à la France et se voyait dotée de travaux publics importants). Quand la guerre éclata et que la République eut été proclamée, le jeune ingénieur se mit à la disposition du gouvernement de la Défense nationale, et lui apporta à Tours un modèle perfectionné de mitrailleuse qu'il avait inventée. M. de Freycinet s'attacha M. Carnot comme collaborateur jusqu'au 13 janvier 1871, puis lui confia la mission d'aller organiser au Havre la défense de la basse Seine, avec le titre de « préfet de la Seine-Inférieure et commissaire extraordinaire de la République dans la Seine-Inférieure, l'Eure et le Calvados. » Parvenu à son poste le 16 janvier, il s'entendit avec le général Loysel, le maire Ramel, le sous-préfet Lepieux, et, malgré les ressources médiocres d'un matériel et d'un effectif insuffisants, utilisa ses connaissances techniques pour mettre la ville du Havre en état de défense. Aux premiers bruits de la capitulation de Paris et de l'armistice, M. Carnot protesta par la dépêche suivante adressée au ministre de l'Intérieur, contre le projet d'élection d'une Assemblée chargée de traiter.

« Préfet à l'Intérieur. — 30 janvier.  
11 h. 55 soir.

« Au ministre Gambetta, Bordeaux.

« Fidèle aux sentiments qui l'ont toujours animée, la démocratie de la Seine-Inférieure, émet le vœu suivant : Pas d'élections, lutte à outrance. »  
CARNOT. »

Obligé cependant, d'exécuter les conditions de l'armistice signé par le gouvernement de Paris et engageant la France entière, le commissaire de la République s'efforça d'épargner des vexations aux communes envahies ou menacées par l'ennemi, et de sauver le matériel des chemins de fer afin de faciliter le ravitaillement de Paris. Quand le gouvernement de M. Jules Simon, favorable à la paix immédiate, remplaça à Bordeaux les ministres partisans de la « guerre à outrance, » M. Carnot, par une dépêche du 7 février 1871, adressa à M. Arago, ministre de l'Intérieur, sa démission de préfet :

« Si vous ne redoutez pas, lui disait-il, une Chambre telle que M. de Bismarck la désire, je ne puis vous suivre. En venant ici avec la mission d'organiser les forces de la défense, j'acceptais un poste de combat qui n'a de raison d'être qu'avec une Chambre fière et résolue, avec l'exclusion des partisans de la paix à tout prix. Pour rester fidèle à la ligne de conduite que je m'étais tracée, je vous remets donc mes fonctions et vous prie d'accepter ma démission. »

Le lendemain du jour où ces lignes étaient écrites, avaient lieu les élections pour l'Assemblée Nationale, et le département de la Côte-d'Or nommait parmi ses représentants, le 3<sup>e</sup> sur 8, avec 41.711 voix (73.216 votants, 116.813 inscrits), M. Sadi Carnot. Le nouveau député resta cependant à son poste jusqu'au renouvellement de l'armistice, et n'arriva à Bordeaux que le 19 février. Il prit place à gauche, se fit inscrire, comme son père, à la « gauche républicaine », et fut le secrétaire de ce groupe durant toute la législature. Il fut des 107 qui se prononcèrent contre le traité de Francfort, vota contre l'abrogation des lois d'exil concernant les Bourbons, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le retour à Paris, contre la démission de Thiers et contre le gouvernement du 24 mai, repoussa le septennat, et adopta tous les projets qui aboutirent à l'établissement des lois constitutionnelles. Il prit part à un certain nombre de discussions économiques et financières, fut, en 1873, membre de la commission chargée d'examiner les comptes définitifs du budget de 1869, le dernier de l'Empire, et publia, en 1875, la traduction d'un ouvrage de Stuard Mill sur la « Révolution de 1848 et ses destructeurs. » Depuis 1871, M. Sadi-Carnot était conseiller général de la Côte-d'Or, pour le canton de Nolay ; il devint, plus tard, en 1883, vice-président du Conseil. — Elu, le 20 février 1876, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Beaune, par 7.058 voix (12.797 votants, 15.496 inscrits), contre MM. Benoit-Champy, 3.805 voix et Villers de Faye, 1.881, il fut choisi pour secrétaire par la Chambre nouvelle, puis nommé membre de la commission du budget et rapporteur du budget des travaux publics, en 1876 et en 1877. Après la dissolution de la Chambre par le gouvernement du 16 mai, M. Sadi-Carnot, qui était des 363, fut réélu le 14 octobre 1877 dans sa circonscription par 7.584 voix (12.976 votants, 15.722 inscrits), contre 5.324 à M. Benoit-Champy. Il redevint secrétaire, membre de la commission du budget et rapporteur du budget des travaux publics, s'associa à tous les votes de la majorité républicaine et ne tarda pas à entrer dans le gouvernement. Il fut d'abord nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics par M. de Freycinet (1878), et conserva ces fonctions en 1879 avec M. Varroy, quand M. de Freycinet devint président du conseil. Il opina pour l'invalidation de l'élection Blanqui à Bordeaux, pour le retour des Chambres à Paris, pour l'article 7 et l'application des lois existantes aux congrégations, etc., et, le 23 septembre 1880, il remplaça M. Varroy comme ministre des travaux publics dans le premier cabinet Ferry. En cette qualité, M. Carnot accepta les conséquences, la charge et la responsabilité du fameux « plan Freycinet ». Il fut réélu député le 21 août 1881, par 9.038 voix (9.991 votants, 15.617 inscrits). Lorsque le ministère Gambetta, dit le « grand ministère », fut formé, il quitta le pouvoir pour reprendre son siège de député. « Malgré son attitude pendant la guerre, a écrit M. G. A. Hubbard, député de Seine-et-Oise (*Célébrités contemporaines*, Sadi-Carnot, 1888), M. Carnot, comme M. Tirard, dont il devait faire plus tard son président du Conseil, ne fut jamais dans le cercle des amis de Gambetta ; il était plus modéré que ceux-ci lorsqu'ils étaient des radicaux, et il resta plus libéral qu'eux, quand ils devinrent des modérés autoritaires ou se ralliant à M. Ferry. Aussi ne trouve-t-on jamais M. Carnot dans le groupe de l'Union républicaine. Après la gauche républicaine il fit partie de l'Union démocratique,

à la Chambre de 1881, mais il cessa de faire partie d'aucun groupe quand tous les éléments non-radicaux de la Chambre de 1885 se fondirent sous le nom d'*Union des gauches*. Il se montra toujours un modéré très ministériel dans ses votes, par goût de la stabilité, mais très indépendant dans ses relations avec les personnalités absorbantes. » En 1882, M. Carnot reentra à la commission du budget et fut de nouveau chargé du rapport sur les travaux publics. Il vota avec les modérés contre l'amendement J. Roche sur l'élection du maire de Paris, contre l'abrogation du Concordat, contre l'élection de la magistrature, fut vice-président de la Chambre de 1883 à 1885, et pendant l'année 1883, président de la commission du budget. Il produisit plusieurs grands rapports au nom des commissions des chemins de fer et des canaux, notamment sur le canal du Nord. M. Carnot reentra au pouvoir dans le ministère H. Brisson, le 7 avril 1885, avec le portefeuille des travaux publics. Mais, M. Clamageran s'étant retiré quelques jours après, M. Carnot passa des travaux publics aux finances. Il s'appliqua à restaurer les finances obérées, fit voter le budget, jeta les bases de la liquidation de la caisse des écoles et des chemins vicinaux, et organisa la conférence monétaire pour le renouvellement de l'Union latine. Vinrent les élections de 1885, au scrutin de liste: le député de Beaune fut élu député de la Côte d'Or sur la liste opportuniste, au second tour de scrutin, avec 55,833 voix (91,997 votants, 113,471 inscrits.) Quand le ministère Brisson se retira, M. Carnot fut conservé par M. de Freycinet: il dut aborder toutes les difficultés de la présentation du budget de 1887 à la Chambre renouvelée. Il le fit avec sincérité, avoua le déficit du budget ordinaire, et reconnut la nécessité de supprimer les budgets extraordinaires, qui, par leur système d'emprunts incessants, devenaient ruineux pour le pays. Il prit sur lui de limiter les fonds des caisses d'épargne mis en compte couraut au trésor, mais ne s'associa que dans une mesure très restreinte à la volonté, brusquement manifestée par la majorité de la Chambre, de réduire les crédits des diverses administrations, et combattit fermement, sans passion, les demandes de réductions quand il les jugea excessives. « Sa parole, un peu terne et sans éclat, dit encore M. G. A. Hubbard, mais ferme, nourrie de faits, dédaignant les agréments oratoires ou extérieurs, a toujours été égale à elle-même; du reste M. Carnot n'a jamais abordé la tribune sans nécessité absolue. Il parle évidemment sans plaisir, pour traduire les pensées qu'il juge indispensables de communiquer à ses auditeurs. Il n'a aucune prétention d'émuouvoir ni d'entraîner; il veut être compris, et pour cela il est toujours clair, ordonné, maître de sa marche un peu compassée, sacrifiant tous les ornements du discours à la solidité du fond. Il parle comme il marche, comme il régle ses affaires, comme il vit, très méthodiquement. » Le ministre fut battu sur plusieurs questions, à de fortes majorités; il s'inclina devant ces votes et se retira. Mais, après la chute du cabinet sur la question des sous-préfets, quand il y eut une nouvelle commission à élire pour examiner le budget du successeur de M. Carnot, M. Carnot lui-même fut le premier des membres élus de cette commission. Quelques mois plus tard, au cours des incidents scandaleux qui devaient amener la chute de M. Grévy, la Chambre rencontra une occasion nouvelle de rendre hommage à la probité du ministre Carnot. L'incident fit du bruit: M. Rou-

vier, ministre des finances et président du Conseil, discutant, le 5 novembre 1887, la nomination d'une commission d'enquête sur les faits reprochés au gendre de M. Grévy, M. Wilson, fut amené à rappeler le fait de la restitution par le Trésor au profit de M. Dreyfus, ami particulier du président Grévy, de certains droits régulièrement perçus. Le président du conseil constata que cette restitution n'avait pas été accordée du premier coup, et qu'un ministre avait su s'affranchir des sollicitations, si hautes qu'elles fussent. « Il ressort, dit-il, du dossier, qu'un de mes prédécesseurs, l'honorable M. Sadi-Carnot, a refusé la restitution qui lui était demandée. » (*Applaudissements prolongés.*) Cet hommage, auquel s'associa toute l'assemblée, empruntait un caractère particulier à la crise gouvernementale que traversait alors le pays. Les incidents de cette crise s'étant précipités, on en vint rapidement à songer à l'éventualité d'une vacance de la Présidence, et à l'intérêt qu'il y aurait à rajourner, en le purifiant, le pouvoir exécutif. Après de longues tergiversations, M. Grévy donna sa démission. On avait déjà mis en avant pour lui succéder les noms des principaux personnages du parti républicain: M. J. Ferry, M. de Freycinet, M. Floquet, M. Henri Brisson. Chacun d'eux avait des partisans très dévoués et de violents adversaires. Une candidature surtout, celle de M. Ferry, divisait irrémédiablement les républicains. Quelques-uns, en face de ces candidats très combattus, mirent en avant M. Sadi Carnot. Le 1<sup>er</sup> décembre au matin, MM. Dide, membre du groupe le plus avancé du Sénat, Colfavru, de la gauche radicale, et Hubbard, de l'extrême gauche de la Chambre, se rendirent auprès de M. Carnot, et lui expliquèrent qu'à leurs yeux sa candidature s'imposait comme la seule qui pût sans contestation faire l'union dès la première heure; qu'il serait excellent pour la République de fêter le centenaire de 1789 avec la présidence d'un Carnot; qu'il était politique de mettre fin à la crise, en choisissant un homme modeste et probe, dégagé de l'esprit de coterie, et capable d'agir efficacement tout en restant dans les limites de son rôle constitutionnel. M. Carnot accepta. Au jour de l'élection (3 décembre), les candidats de combat disparurent au fur et à mesure des scrutins préparatoires qui eurent lieu soit au Palais-Bourbon, soit au théâtre des Variétés à Versailles. Le premier tour de scrutin de la réunion plénière des gauches donna les résultats suivants:

MM. Jules Ferry . . . . .	200 voix
de Freycinet . . . . .	192 —
Henri Brisson . . . . .	81 —
Sadi Carnot . . . . .	69 —
Saussier . . . . .	7 —
Floquet . . . . .	1 —
Ribot . . . . .	1 —

Le deuxième tour, votants 552 :

MM. Jules Ferry . . . . .	216 voix
de Freycinet . . . . .	196 —
Brisson . . . . .	79 —
Sadi Carnot . . . . .	61 —

Le troisième tour, votants 502 :

MM. Jules Ferry . . . . .	179 voix
Sadi-Carnot . . . . .	162 —
de Freycinet . . . . .	109 —
Brisson . . . . .	52 —

Enfin, dans le Congrès, les voix se trouvèrent ainsi réparties :

## Premier tour de scrutin :

MM. Sadi-Carnot . . . . .	303	voix
Jules Ferry . . . . .	212	—
Général Saus-sier . . . . .	148	—
de Freycinet . . . . .	76	—
Général Appert . . . . .	72	—
Brisson . . . . .	26	—
Floquet . . . . .	5	—
Anatole de la Forge . . . . .	2	—
Félix Pyat . . . . .	2	—
Pasteur . . . . .	2	—
Spuller . . . . .	1	—

Alors M. Ferry se désista, et le second tour de scrutin donna à M. Carnot, seul candidat des gauches, 616 suffrages, contre 188 au général Saus-sier, pour qui les droites avaient voté, sans qu'il eût accepté la candidature. Proclamé président de la République Française pour sept années, M. Carnot, après avoir reçu plusieurs hommes politiques de nuances diverses, chargea M. Tirard de constituer son premier ministère. Puis il adressa aux Chambres (12 décembre 1887), un message où il disait : « Le gouvernement s'efforcera de rendre facile l'accord nécessaire de vos volontés en vous appelant sur le terrain commun des intérêts moraux et matériels de la nation. Avec l'apaisement, la sécurité, la confiance, il voudra assurer au pays les progrès réfléchis, les réformes pratiques destinées à encourager le labeur national, à fortifier le crédit, à amener la reprise des affaires et à préparer les grandes assises industrielles de 1889. Il se préoccupera des mesures qui touchent les conditions du travail et de l'hygiène, de la mutualité et de l'épargne. Il s'attachera à l'amélioration des finances, au sérieux équilibre des budgets, à la simplification du fonctionnement administratif et judiciaire et à l'irréprochable gestion des affaires publiques... etc. » Tour à tour, suivant les indications parlementaires, le président de la République a confié la direction des affaires à MM. Floquet et Constans. Il a signé le décret de mise à la retraite d'office du général Boulanger, (27 mars 1888), et présidé solennellement à l'ouverture de l'Exposition universelle (mai 1889). M. Carnot a épousé M<sup>lle</sup> Dupont-White, fille de l'économiste (1807-1878).

**CARNOT-FEULINS** (CLAUDE-MARIE), frère de Lazare Carnot, député à l'Assemblée législative de 1791, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Nolay (Côte-d'Or), le 15 juillet 1755, mort à Autun (Saône-et-Loire), le 17 juillet 1836, était capitaine du génie, lorsque la Révolution éclata. Il en adopta modérément les principes, s'établit dans le département du Pas-de-Calais, dont il devint administrateur en 1790, et fut, l'année suivante (27 août 1791), élu député de ce département, par 353 voix sur 637 votants. Il appartint au comité militaire pendant toute la durée de la session, et fit plusieurs rapports et motions sur l'organisation des comités, sur la gendarmerie, sur le recrutement de l'armée, sur la nomination des adjudants-généraux, sur la défense des places et sur diverses questions techniques. Le 10 août, il fut du nombre des commissaires envoyés à l'Hôtel de Ville et qui, ayant été accueillis par le feu des Suisses sur la place du Petit-Carrousel, rentrèrent à l'Assemblée, où Carnot-Feulins proposa d'inviter le roi à se rendre dans la loge du logographe, près du président. Il fit décréter l'envoi de commissaires aux armées, devint, après la session, directeur du département général des fortifications, et fut chargé d'aller vérifier l'état

des armées sur la frontière du Nord. Il se rendit successivement aux armées de la Moselle et du Rhin, et plus tard, dirigea les fortifications de Dunkerque, lors du siège de cette place par les Anglais. Il coopéra, en 1793, à la prise de Furaes, puis il rendit d'importants services à la bataille de Wattignies. Lorsque son frère, Lazare Carnot devint membre du Directoire, Carnot-Feulins, promu maréchal de camp (16 prairial an IV), fut appelé auprès de lui à Paris; il partagea sa proscription en l'an V, demeura en Bourgogne jusqu'en l'an VIII, mais ne rentra alors dans son grade que pour s'en démettre encore par suite d'une altercation qu'il eut avec le premier consul au sujet de l'expédition de Saint-Domingue, dans laquelle il devait prendre le commandement du génie. Il resta alors plusieurs années sans traitement ni pension. En 1814, il reconvra le grade de général, et y joignit les fonctions d'inspecteur général du génie. Élu, pendant les Cent-Jours, le 12 mai 1815, membre de la Chambre des représentants par l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, avec 70 voix sur 114 votants, Carnot-Feulins devint un des secrétaires de cette assemblée; il proposa, après le désastre de Mont-Saint-Jean, de décréter que l'armée avait bien mérité de la patrie; puis il fut chargé, avec ses collègues du bureau, d'aller porter à Napoléon l'acte d'acceptation de sa seconde abdication. Son frère, Lazare Carnot, étant alors appelé à faire partie du gouvernement provisoire, il le remplaça par intérim, au ministère de l'Intérieur, du 23 juin au 9 juillet 1815. Quelque temps après, il fut mis à la retraite parce qu'il avait atteint la limite d'âge. Une correspondance de lui avec son frère Lazare, alors en exil, le fit arrêter en juillet 1816; mais on le relâcha presque aussitôt, et le gouvernement royal lui fit si peu rigueur qu'il lui conféra, en 1817, un brevet de lieutenant-général. Carnot-Feulins mourut dans sa famille, à un âge avancé.

**CAROILLON.** — Voy. VANDEUL (DE)

**CARONDELET** (FRANÇOIS-LOUIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né au château de Thumeries (Nord), le 29 août 1753, mort à Thumeries, le 25 mars 1833, était issu d'une ancienne famille bourguignonne, établie en Flandre à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Prévôt du chapitre de Séclin il fut élu, le 7 avril 1789, par le bailliage de Lille, député du clergé aux États-Généraux. Son nom n'est point mentionné au *Moniteur*.

**CARPENTIER** (ANTOINE-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né le 1<sup>er</sup> septembre 1739, mort le 27 janvier 1829, devint, au début de la Révolution, président du district d'Hazebrouck (Nord). Il fut élu, le 31 août 1791, député du Nord, à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 12, par 605 voix sur 908 votants, et siégea dans la majorité. Le même département le renvoya (septembre 1792), à la Convention nationale. Partisan du jugement et de la condamnation de Louis XVI, il s'opposa, le 15 décembre, à la proposition de Thuriot, tendant à soumettre les pièces déniées par le roi à une vérification d'experts. Lors du procès, il vota « la mort », sans développer son opinion, et ne prit plus la parole qu'à la séance du 9 juillet 1793, pour traiter de « tartufe » le représentant Couthey (des Vosges), membre du côté droit, qui essayait de se disculper du reproche d'avoir applaudi à